



■ 63 ans, un bon « compromis » ? (7/8)

Avec l'arrivée du gouvernement Bayrou, la bataille contre la réforme des retraites entre dans une nouvelle phase. L'annonce d'une concertation sur trois mois et d'une consultation de la Cour des comptes sur la situation de notre système de retraites pourrait donner l'impression d'un dialogue renouvelé, mais elle ne doit pas nous faire perdre de vue l'essentiel : la situation des retraites est déjà bien connue, tout comme nos revendications.

Pour la CGT, les priorités restent claires :

- abrogation de la réforme des retraites imposant le report de l'âge légal à 64 ans, le rallongement de la durée de cotisation et la suppression des principaux régimes pionniers
- mise en œuvre d'une nouvelle réforme permettant un retour à la retraite à 60 ans.

Revenir à 62 ans pour atteindre le droit à la retraite à 60 ans

Pour de nombreuses raisons, le report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite est un problème majeur pour bon nombre de travailleur·ses.

La proposition évoquée de geler l'âge légal d'ouverture des droits à 63 ans, tout en annulant la montée progressive à 64 ans, pourrait sembler à première vue un compromis acceptable.

En pratique, cette disposition pourrait être intégrée dans le cadre du PLFSS 2026 en modifiant l'article du Code de la Sécurité sociale, fixant ainsi l'âge légal pour les générations nées à partir du 1er janvier 1964 à 63 ans.

Cependant, cette approche pose plusieurs problèmes fondamentaux :

- **une demi-mesure qui ne répond pas aux attentes des travailleur·ses** : fixer l'âge légal à 63 ans reviendrait à acter un recul par rapport à la retraite à 62 ans sans pour autant répondre aux revendications des millions de travailleur·ses qui ont manifesté contre le report de l'âge légal ;
- **un risque de sanctuarisation d'un compromis insatisfaisant** : l'âge de 63 ans pourrait devenir un compromis, rendant plus difficile tout retour en arrière ou avancée sociale. Cela risquerait de figer la situation et de marginaliser les revendications légitimes pour un retour à la retraite à 60 ans ;
- **une mauvaise réponse face aux injustices sociales** : ce blocage à 63 ans ne traiterait en rien les injustices de la réforme, notamment pour les travailleur·ses ayant des carrières longues, pénibles ou hachées, pour qui le recul de l'âge légal aggrave les inégalités sociales et de santé.

Vers un retour de la retraite à 60 ans

La CGT revendique, pour un retour à la retraite à 60 ans :

- **le retour à la prise en compte des dix meilleures années** pour le calcul des droits, afin de limiter l'impact des carrières incomplètes ou hachées sur le montant des pensions ;
- **l'indexation des pensions sur les salaires et/ou les prix**, en fonction de ce qui est plus favorable, pour préserver le pouvoir d'achat des retraité·es et éviter leur appauvrissement face à l'inflation ;
- **la revalorisation des pensions**, pour assurer un revenu de remplacement décent et lutter contre la pauvreté chez les personnes âgées.

Ces propositions correspondent au rétablissement du système en vigueur avant 1993 (pour le calcul des droits) et avant 1987 (pour l'indexation des pensions).

Le retour à la retraite à 60 ans est estimé par les expert·es à un coût de 125 milliards d'euros par an. Pour le financer, il faudrait augmenter la part des retraites dans le PIB de 5 points d'ici 2030, et d'un point à l'horizon 2070.